



Fédération des
Hauts-de-Seine

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

2024



La certification qualité a été délivrée au titre de la
catégorie d'action suivante : actions de formation



Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine
6 rue Salvador Allende - 92000 Nanterre
Tel : 01 47 21 67 92
Mail : accueil@centres-sociaux92.fr
N°siret : 417 563 624 000 28
Numéro de déclaration d'activité : 119 214 014 92
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Mis à jour le 11 avril 2024

SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| Qui sommes - nous ? | |
| Les missions fédérales..... | p.3 |
| Le réseau des centres sociaux 92 | p.4 |
| Notre approche de la formation | p.5 |
| Notre charte déontologique | p.6 |
| Le règlement intérieur | p.7 |
| Vos référentes formation | p.8 |
| Notre offre de formation | p.9 |
| Nos ressources | |
| Le processus d'évaluation | p.10 |
| Organisation de l'offre de formation fédérale..... | p.11 |

QUI SOMMES - NOUS ?

La fédération est une association née en 1994 à l'initiative de centres sociaux des Hauts de Seine, dans le but de les regrouper, en faire la promotion et les représenter auprès des pouvoirs publics. Elle est constituée de 32 centres adhérents sur les 35 agréés par la CAF 92. Son assemblée collégiale compte 14 membres (salarié.e.s de centres, habitant.es élu.es, personnes qualifiées) et son équipe salariée compte 4 ETP.

La fédération 92 est membre du réseau national des centres sociaux et socioculturels. Elle se réfère à la charte des centres sociaux de juin 2000 qui définit les valeurs et principes d'action qui regroupent les centres sociaux et les fédérations.

LES MISSIONS FÉDÉRALES

La fédération des centres sociaux se retrouvent autour de grandes missions :

Lieu ressource, elle accompagne les structures dans leur fonctionnement et leur développement, les créations de centre et la qualification des acteur.rice.s, professionnel.le.s et bénévoles.

Plateforme, elle favorise les échanges de savoirs, de pratiques, les coopérations et l'accès à l'information.

Tête de réseau, elle représente et défend l'intérêt des centres sociaux auprès des grands partenaires et fait remonter les problématiques sociales rencontrées par les habitants.

Organisation apprenante aux côtés et avec les centres sociaux, elle recherche et expérimente les démarches et les outils pour le développement du pouvoir d'agir des habitant.e.s.

LE RESEAU DES CENTRES SOCIAUX 92

35 centres sociaux agréés CAF

32 centres sociaux
adhérents à la fédération

17 en gestion associative

15 en gestion municipale

623 salarié.e.s

1053 bénévoles

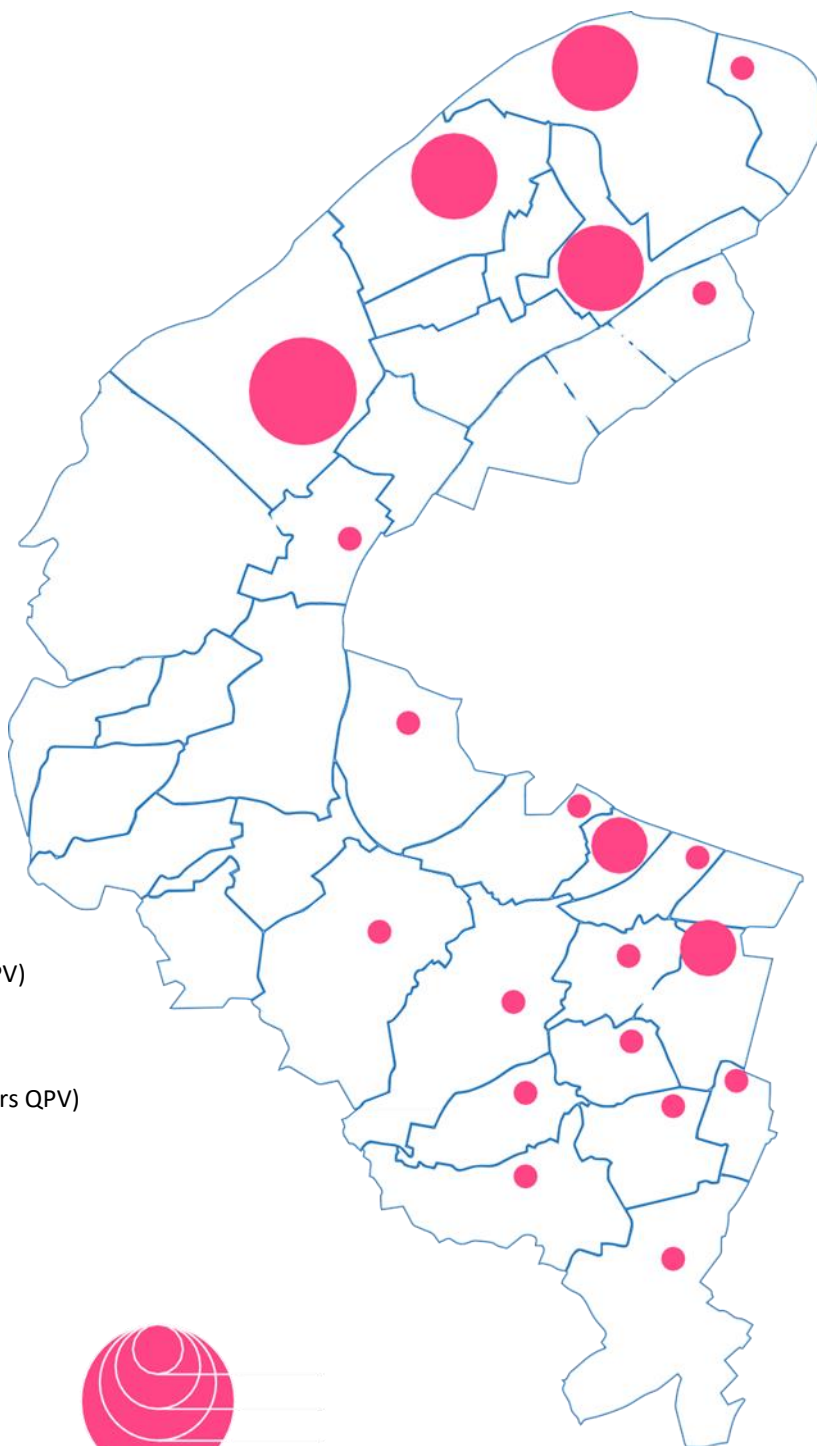
10 ETP en moyenne par centre social

416000€ de budget moyen (CSC QPV)

712829€ de budget moyen (CSC hors QPV)

100% Urbain

60% Politique de la ville



NOTRE APPROCHE DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation :

- Avoir une politique de formation au service du projet fédéral et de l'action des centres sociaux
- Répondre aux besoins de qualification exprimés par les membres du réseau ou identifié par la fédération
- Favoriser le croisement des regards par la diversité des statuts, fonctions, spécialités, expertises
- Mobiliser les savoirs, savoirs-faire et savoirs être des acteurs du réseau au service de la dynamique collective de formation
- Intégrer les nouveaux professionnels dans leur prise de poste dans le réseau
- S'appuyer sur les ressources du réseau pour qualifier les projets et les acteurs

NOS SPÉCIFICITÉS

Il s'agit pour nous de :

- qualifier les projets menés avec les habitants
- les inscrire dans les valeurs de la charte des centres sociaux

Notre réseau se caractérise par un lien de proximité avec les habitant.e.s

Nous sommes parfois les seules structures dans les quartiers populaires, installés historiquement et avons su tisser des liens de confiance avec les habitant.es.

Nos formations sont contextualisées aux missions et réalités des acteur.rice.s des centres sociaux.

NOS MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Notre approche ne se réduit pas à des modules de formation.

Elle s'inscrit dans **une démarche globale et pragmatique :**

- Accompagner la mise en œuvre d'action
- Animer des démarches et outils expérimentaux
- Réunir les conditions de la mise en application
- Soutenir et/ ou co-animer les mises en œuvre

Cette approche s'appuie sur un processus continu de repérage des besoins.

NOTRE CHARTE DEONTOLOGIQUE

Parti pris

Parce que les centres sociaux ont un quotidien avec les habitants, ils ont une visée de transformation sociale avec les personnes concernées elles-mêmes; tous les sujets qui traversent la société se rencontrent dans les quartiers et les centres sociaux en sont témoins et s'en saisissent.

Notre approche est à la croisée des différents modes d'interventions sociales ; nous sommes des praticiens-chercheurs : l'action nourrit la réflexion qui s'enrichit des mises en pratiques distancées.

Nous ajustons en permanence notre approche en prenant en compte la diversité et le mouvement des situations et des acteur.rice.s.

Nous nous envisageons comme des organisations et territoires apprenants.

Visée

Notre démarche de qualification vise à développer des compétences transversales et utile à l'action quotidienne des acteur.rice.s des centres sociaux.. Cela nécessite d'être à l'écoute des besoins, de proposer une offre la plus adaptée et parfois d'accompagner les personnes formées dans la mise en application de nouvelles démarches dans les centres sociaux.

Ressources

L'approche consiste en une mobilisation des ressources sur les principes d'égalité et de complémentarité : égalité des formes de savoirs (savoirs savant/ profane, expertise d'usage...), horizontalité des statuts,...

Méthode

Pour cela nous déployons des méthodes dynamiques et participatives, innovantes, valorisantes et appropriables. Elles s'appuient sur la dynamique des groupes et la mobilisation de l'expertise des personnes.

Souplesse

Nous sommes dans une organisation souple qui s'adapte aux contextes d'interventions très variés, nécessitant les ajustements/ durées, proximité, économie.

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur (art. L.63.52-3, R 6352-1 à r 6352-8 du Code du Travail). Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

A – Conditions générales

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il/elle suit une formation dispensée par l'organisme de formation.

B – Hygiène et sécurité

Les participants à une action de formation organisée par l'organisme de formation sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux où se déroule la formation.

C- Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

D- Protection des personnes et des biens Les locaux où sont dispensées les formations sont assurés par des installations et équipements de sécurité dans le respect de la réglementation (Confère affichage des consignes de sécurité dans les salles où les formations sont dispensées).

E – Consignes générales d'incendie

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement :

- Appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable.
- Suivre les Consignes générales d'évacuation du lieu de formation.

F – Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement des biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux (salle de formation, locaux administratifs...)

G – Présence – Absence et retard

Les horaires de formation sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires sur le programme de formation et la convention. Ils sont tenus de respecter ces horaires : en cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation.

Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation sauf circonstances exceptionnelles.

Les stagiaires sont tenus de remplir et signer la feuille d'émargement et en fin de stage à participer au bilan de formation.

H – Règles disciplinaires

En cas de problème grave, l'organisme de formation peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard des stagiaires : rappel à l'ordre, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive. Cette décision ne sera prise qu'après avoir informé préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications. En cas d'incident ou de litige durant la formation, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être reçu par le responsable de l'organisme de formation.

I – Force Majeur

En cas de force majeure (événement imprévisible et extérieur), l'organisme de formation sera libéré de toute obligation envers le stagiaire.

J – Représentation des stagiaires

La représentation des stagiaires pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à 500 heures doit donner lieu simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à laquelle tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. L'élection, au scrutin uninominal à deux tours, doit être organisée pendant les heures de formation, au plus tôt vingt heures après le début du stage et au plus tard quarante heures après. Les délégués, élus pour la durée de leur stage, peuvent présenter des réclamations, individuelles ou collectives, relatives au déroulement des stages ou aux conditions de vie des stagiaires, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

VOS REFERENTES FORMATION



PÉDAGOGIQUE

Sophie Morlet

Responsable de formation

Vous aide dans l'analyse de vos besoins et la construction d'actions de formation

à la demande et sur mesure.

01 47 21 67 92

sophie.morlet@centres-sociaux92.fr



ADMINISTRATIF ET HANDICAP

Sandrine Couturier

> Vous informe sur les dimensions administratives, financières et logistiques

> Adapte avec vous la formation si vous êtes porteur.euse d'un handicap pour vous permettre d'y participer dans les meilleures conditions.

01 47 21 67 92

accueil@centres-sociaux92.fr

UNE OFFRE DE FORMATION AU SERVICE DU PROJET FEDERAL

Nous intégrons l'offre de formation régionale (UFFCS) que nous relayons et qui est complémentaire à celle de la FCS92



CONFORTER LES FONDAMENTAUX DU PROJET CENTRE SOCIAL

- C'est quoi l'éducation populaire ?
- Animer un débat
- Les fondamentaux du travail en centre social
- L'accueil et la gestion des situations difficiles
- Animation participative

Formations dispensées par UFFCS :

- Référents familles, une fonction au coeur du projet
- La fonction accueil, une affaire d'équipe
- Appréhender le public sénior en centre social



ADAPTER NOS PRATIQUES POUR FAIRE FACE AUX EVOLUTIONS DE LA SOCIETE

- Le soutien à la parentalité en contexte de diversité culturelle
- Valeurs de la république et laïcité
- Droits des étrangers

Retrouvez toute notre offre de formation sur notre site :

hautsdeSeine.centres-sociaux.fr

NOS RESSOURCES

La fédération présentera les ressources à disposition des stagiaires lors des formations telles que :

- Des documents écrits : ouvrages, articles, documents repères
- Des supports multimédia : vidéo, sites
- Des supports ludiques et interactifs : jeux, quizz, expositions
- Des schémas

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Afin d'associer l'ensemble des parties prenantes à l'évaluation des actions de formation :

Les stagiaires seront sollicités sur trois types d'évaluation : Deux évaluations en fin de la formation seront réalisées pour observer l'acquisition des compétences recherchées ainsi que la satisfaction sur l'ensemble des dimensions de la formation afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Une évaluation à posteriori de la formation (sous forme de questionnaire) pour observer si la formation a permis une évolution, une plus grande maîtrise sur le terrain professionnel.

Les employeurs seront également sollicités par voie de questionnaires afin d'apprécier les effets de la formation sur la pratique du salarié. Ils seront également questionnés sur leur relation à l'organisme de formation pour apporter les améliorations nécessaires.

Les financeurs (Opcv, Etat, CAF) seront également mobilisés une fois par an pour prendre en compte leur retour sur l'offre de formation et ses modalités de mises en œuvre.

LES MODALITES D'ACCUEIL

La fédération apporte une attention particulière aux conditions d'accueil proposées aux stagiaires. Ainsi :

- Les locaux prévoient un espace de restauration où les participant.e.s peuvent apporter leur repas ; micro-onde, réfrigérateur, bouilloire, cafetière sont disponibles.
- Un accueil convivial (thé/ café) est organisé en début de journée et des collations seront proposées à chacune des pauses.
- Un temps de présentation et de mise en relation des stagiaires est prévu en début de session.

HORAIRES ET LIEUX DE FORMATION

| | | |
|-------------------|-------|---------|
| Accueil..... | 9h00 | |
| Demi-journée..... | 9h30 | - 13h00 |
|ou | 14h00 | - 17h30 |
| Journée..... | 9h30 | - 17h30 |

Dans certains centres sociaux du département
et à la Fédération des Centres Sociaux 92 à Nanterre

PARTICIPATION

Afin de réduire les coûts de la formation, la fédération mobilisera, pour les structures associatives, le dispositif A.C.T (Actions Collectives Territoriales) auprès de l'OPCO Uniformation, et pour certaines formations la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine,

Pour la participation des bénévoles, le Fond de Développement de la Vie Associative (F.D.V.A) et F.O.S.F.O.R.A - notre fond de formation interne issu de la cotisation - seront sollicités.